



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

construction navale

Question écrite n° 12772

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la construction navale française. Les chantiers navals sud-coréens STX Shipbuilding ont racheté, dernièrement, 39,2 % des actions de leur concurrent norvégien Aker Yards, mettant ainsi la main sur le leader européen de la construction navale et, entre autres, sur les ex-Chantiers de l'Atlantique, que le groupe norvégien avait achetés en 2006. En France, les syndicats craignent que les Sud-Coréens ne viennent piller le savoir-faire technologique des Chantiers de l'Atlantique. Face à ce grand « Monopoly », elle lui demande de lui donner son sentiment sur cette opération qui risque de remettre en cause la stratégie de développement du norvégien et son soutien pour l'emploi. Ce qui inquiète particulièrement les travailleurs de ces chantiers.

Texte de la réponse

Le groupe sud-coréen STX Shipbuilding s'est porté acquéreur de 39,2 % du capital d'Aker Yards, actuellement coté à la bourse d'Oslo, qui détient 75 % d'Aker Yards France implanté à Saint-Nazaire et à Lorient. STX deviendrait ainsi l'actionnaire de référence d'Aker Yards, sa participation demeurant minoritaire, notamment s'agissant d'Aker Yards France. Ce rapprochement est soumis à l'accord de la Commission européenne au titre des règles européennes de concurrence. Celle-ci a récemment décidé d'ouvrir une enquête approfondie, afin de vérifier si ce projet peut faire peser un effet anticoncurrentiel sur le marché européen. La Commission prendra sa décision d'ici au 15 mai 2008. Le Gouvernement suivra avec attention cette enquête et contribuera à l'information de la Commission. Bien qu'il s'agisse d'un investisseur industriel, les salariés et leurs organisations sont naturellement inquiets de l'arrivée d'un nouvel actionnaire de référence. Le Gouvernement comprend leur inquiétude et a indiqué qu'il souhaitait préserver le savoir-faire développé, notamment dans les navires de croisière, mais aussi dans les activités de défense. Ce savoir-faire se traduit par un carnet de commandes très satisfaisant, assurant une activité de plusieurs années sur les sites français. Maintenir et accroître ce savoir-faire et maintenir les prises de commandes à haut niveau sont essentiels pour l'avenir de l'entreprise. Dans cet objectif, le Gouvernement s'engagera auprès d'Aker Yards France en apportant son soutien à l'innovation et à la recherche et développement, à la formation ainsi qu'en mobilisant le fonds spécifique de garantie permettant de favoriser ces prises de commandes. Il veillera avec la plus grande attention au respect des engagements pris par Aker Yards au titre de la législation sur les investissements étrangers en France, compte tenu du caractère sensible de certaines activités de l'entreprise.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12772

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7761

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2619